



## COMpte RENDU SOMMAIRE CONSEIL MUNICIPAL DU 31 OCTOBRE 2017

L'an deux mille dix-sept et le trente et un octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour adressée au moins trois jours francs avant la présente séance, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Éric AUDIBERT, Maire.

Présents : Mmes et Mrs Éric AUDIBERT, Frédérique ROUSTANG, Jean-Pierre MADONIA, Jean-Marc DUBUC, Pierre BONNET, Alfred FURLIN, Jacqueline ROLFE, Laurent REMY, Lucienne QUINANZONI, Henry COLOMBO, Cyrille SABATIER, Aude MOUHET.

Absents représentés : Mmes et Mrs Sabine NAEL (Procuration donnée à Jacqueline ROLFE), Patrice BURLANDO (Procuration donnée à Frédérique ROUSTANG).

Absents excusés : Mme Agnès FELIX.

M. Laurent REMY a été nommé secrétaire.

### URBANISME

#### 2017\_066. AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN BAIL À CONSTRUCTION "LE CELLIER / LA FRUITIÈRE" AVEC LE GROUPE SFHE

Suite à l'autorisation du conseil municipal de signer la promesse de bail à construction et suite à la validation par le conseil municipal du plan de financement du projet de création de 12 logements sociaux et d'un local de 150 m<sup>2</sup> destiné à accueillir une médiathèque, Monsieur le Maire propose que le conseil municipal l'autorise à signer l'acte authentique et définitif du bail à construction avec la société SFHE.

**Vote : Adopté à l'unanimité.**

#### 2017\_067. AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ACTE DE VENTE DE LA PARCELLE D 964.

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal l'a autorisé à signer l'acte de vente de la parcelle D 964 en avril dernier avec les époux Janvrin pour un montant de 90 000 €. Suite aux études géotechniques menées par les futurs acquéreurs, il apparaît une mauvaise qualité de portance du sol sur cette parcelle engendrant une plus-value conséquente pour réaliser des fondations adaptées à ce type de sol. Monsieur le maire, après discussion avec les époux Janvrin, propose de réviser le prix de vente de la parcelle afin de partager équitablement les frais occasionnés par le surdimensionnement des fondations. Monsieur le Maire propose ainsi de fixer le nouveau prix de vente à 83 000 €.

**Vote : Adopté à l'unanimité.**

#### 2017\_068. DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS À LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LA PROVENCE VERTE - PHASE 1 DE L'OPÉRATION DE L'AMÉNAGEMENT DU CŒUR DE VILLAGE

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la communauté d'agglomération de la Provence Verte (CAPV) a mis en place un nouveau dispositif de fonds de concours en 2017 et que l'opération d'aménagement du cœur de village est éligible à ce fond. Afin de compléter le plan de financement de l'opération, Monsieur le Maire, propose de solliciter la CAPV pour obtenir un fonds de concours d'un montant de 66 106 € soit 14.21 % du montant HT du projet.

**Vote : Adopté à l'unanimité.**

La séance est levée à 19h30

Le Maire

Eric AUDIBERT

*Ceci est un compte rendu sommaire destiné à l'information de la population. Le procès-verbal intégral et consultable en Mairie dès son adoption par le Conseil Municipal lors de sa prochaine séance.*

*Toutes les délibérations sont également consultables dès qu'elles ont acquis leur caractère exécutoire.*

Affiché le :